



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS : 491795  
V001.2

Bref WC Blue Activ Eucalyptus

Révision: 04.05.2015  
Date d'impression: 10.06.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Bref WC Blue Activ Eucalyptus blue

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

entretien WC

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.  
16, Avenue du Port/Havenlaan 16  
B-1080 Bruxelles/Brussel  
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :

Xi; R38

Xi; R41

Pas de classification environnementale

##### Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



##### Mention d'avertissement:

Attention

**Mention de danger:** H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient EUCALYPTOL. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence:** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

#### Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	01-2119489428-22	>= 20- < 40 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	270-407-8	01-2119513401-57	>= 10- < 20 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 1- < 5 %	Irritation oculaire 2 H319
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	268-770-2	01-2119490101-51	>= 1- < 5 %	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
acétate de 2-tert-pentylcyclohexyle 67874-72-0	267-500-0		>= 0,1- < 1,25 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle 125-12-2	204-727-6		>= 0,1- < 1,25 %	

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

**Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	01-2119489428-22	>= 20 - < 25 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R38, R41
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	270-407-8	01-2119513401-57	>= 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R38, R41
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R36
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	268-770-2	01-2119490101-51	>= 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R38, R41
acétate de 2-tert-pentylcyclohexyle 67874-72-0	267-500-0		>= 1 - < 1,25 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle 125-12-2	204-727-6		>= 1 - < 1,25 %	Xi - Irritant; R38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:  
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:  
Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:  
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:  
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:  
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique  
En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique  
En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique  
En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

entretien WC

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour

Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

Faire observer la valeur limite de poussière générale de 6 mg/m<sup>3</sup> (concentration de poussière fine).

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire:  
En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:  
En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:  
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:  
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	perles dur
Odeur	Bleu foncé frais
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 1,0 % produit; Solv.: Eau)	9,9 - 10,3
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité	Non applicable
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Soluble dans l'eau
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

**9.2. Autres informations**

Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	1.080 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LD50	6.314 mg/kg	oral		rat	
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	oral		rat	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	Henkel Method
acétate de 2-tert- pentylcyclohexyle 67874-72-0			oral			
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			oral			

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LD50	6.300 - 13.500 mg/kg	dermal		lapins	
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	
acétate de 2-tert- pentylcyclohexyle 67874-72-0	LD50	> 5.000 mg/kg	dermal dermal		lapins	
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			dermal			

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA) LC50	5,1 mg/l	inhalation inhalation	2 h	rat	Jugement d'experts
acétate de 2-tert- pentylcyclohexyle 67874-72-0			inhalation			
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			inhalation			

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	Catégorie 2 (irritant)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 438 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	non sensibilisant		cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	125 mg/kg	oral : gavage	one monthdaily	rat	
		oral : gavage	one monthdaily	rat	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	750 - 1.500 mg/kg	oral : gavage	28 days 1x / day, 5 days / week	rat	
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	15 mg/kg	oral : alimentation	13 weeksdaily	rat	

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	350 mg/kgNOAEL F1 350 mg/kgNOAEL F2 350 mg/kg	étude sur trois générations oral : alimentation		rat	

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

## Toxicité (Poisson):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	> 0,43 - 0,89 mg/l	Fish	28 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50 NOEC	1,67 mg/l 1 mg/l	Fish Fish	96 h 28 Jours	Lepomis macrochirus Lepomis macrochirus	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study) DIN 38412-15
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LC50	> 3,4 - 4,9 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	
	NOEC	1,8 mg/l	Fish		Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	LC50	31 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	LC50	> 10 - 18 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

## Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	2,9 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	EC50	15 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	Daphnia	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	EC50	3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

**Toxicité (Algues):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	2,4 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
	EC50	127,9 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)		
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	EC50	45 mg/l	Algae	72 h			
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	Algae	5 Jours	Nitzschia sp.		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	EC0	0,3 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)		DIN 38412-09
	EC50	1,1 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)		DIN 38412-09
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	EC50	> 1,31 - 1,45 mg/l	Algae	96 h			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	facilement biodégradable	aérobie	85 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	facilement biodégradable	aérobie	98 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	facilement biodégradable	aérobie	82 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	-----------------------------------	-----------------------	---------	-------------	---------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	3,32					
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	3,86					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:  
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:  
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Indication des composants selon 648/2004/CE**

> 30 %	agents de surface anioniques
5 - 15 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Limonene

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 4, 7, 9, 12, 15 à la ou aux sections :



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS : 491795  
V001.2

Bref WC Blue Activ Eucalyptus

Révision: 04.05.2015  
Date d'impression: 10.06.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Bref WC Blue Activ Eucalyptus green

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

entretien WC

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.  
16, Avenue du Port/Havenlaan 16  
B-1080 Bruxelles/Brussel  
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :

Xn; R22  
Xi; R38  
Xi; R41  
Pas de classification environnementale

##### Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Aquatic Chronic 3  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

**Mention de danger:** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient EUCALYPTOL. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence:** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.  
P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

#### Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	01-2119489428-22	>= 20- < 40 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	270-407-8	01-2119513401-57	>= 10- < 20 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	268-770-2	01-2119490101-51	>= 1- < 5 %	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 1- < 5 %	Irritation oculaire 2 H319
acétate de 2-tert-pentylcyclohexyle 67874-72-0	267-500-0		>= 0,1- < 1,25 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle 125-12-2	204-727-6		>= 0,1- < 1,25 %	

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

**Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	01-2119489428-22	>= 20 - < 40 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R38, R41
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	270-407-8	01-2119513401-57	>= 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R38, R41
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	268-770-2	01-2119490101-51	>= 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R38, R41
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R36
acétate de 2-tert-pentylcyclohexyle 67874-72-0	267-500-0		>= 0,1 - < 1,25 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle 125-12-2	204-727-6		>= 0,1 - < 1,25 %	Xi - Irritant; R38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:  
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:  
Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:  
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:  
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique  
En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique  
En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique  
En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

entretien WC

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour

Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

Faire observer la valeur limite de poussière générale de 6 mg/m<sup>3</sup> (concentration de poussière fine).

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire:  
En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:  
En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:  
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:  
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	perles dur
Odeur	Vert frais
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 1 % produit; Solv.: Eau)	9,9 - 10,3
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité	Non applicable
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Soluble dans l'eau
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

**9.2. Autres informations**

Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	1.080 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LD50	6.314 mg/kg	oral		rat	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	Henkel Method
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	oral		rat	
acétate de 2-tert- pentyloxyhexyle 67874-72-0			oral			
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			oral			

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LD50	6.300 - 13.500 mg/kg	dermal		lapins	
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	
acétate de 2-tert- pentyloxyhexyle 67874-72-0	LD50	> 5.000 mg/kg	dermal dermal		lapins	
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			dermal			

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA) LC50	5,1 mg/l	inhalation inhalation	2 h	rat	Jugement d'experts
acétate de 2-tert- pentylcyclohexyle 67874-72-0			inhalation			
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2			inhalation			

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	Catégorie 2 (irritant)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 438 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	non sensibilisant		cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14- 16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	125 mg/kg	oral : gavage	one monthdaily	rat	
		oral : gavage	one monthdaily	rat	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	750 - 1.500 mg/kg	oral : gavage	28 days 1x / day, 5 days / week	rat	
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]he pt-2-yle 125-12-2	15 mg/kg	oral : alimentation	13 weeksdaily	rat	

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	350 mg/kgNOAEL F1 350 mg/kgNOAEL F2 350 mg/kg	étude sur trois générations oral : alimentation		rat	

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	> 0,43 - 0,89 mg/l	Fish	28 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50 NOEC	1,67 mg/l 1 mg/l	Fish Fish	96 h 28 Jours	Lepomis macrochirus Lepomis macrochirus	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study) DIN 38412-15
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	LC50	> 3,4 - 4,9 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	
	NOEC	1,8 mg/l	Fish		Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	LC50	31 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	LC50	> 10 - 18 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

**Toxicité (Daphnia):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	2,9 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	EC50	15 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	EC50	3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	Daphnia	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

**Toxicité (Algues):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	2,4 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)  DIN 38412-09  DIN 38412-09  OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	127,9 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	EC50	45 mg/l	Algae	72 h		
	EC0	0,3 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	EC50	1,1 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	
	EC50	137 mg/l	Algae	5 Jours	Nitzschia sp.	
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	Algae	5 Jours		
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	EC50	> 1,31 - 1,45 mg/l	Algae	96 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	facilement biodégradable	aérobie	85 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6	facilement biodégradable	aérobie	98 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Amide grasse C12-18 de monoéthanolamine 68140-00-1	facilement biodégradable	aérobie	82 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	-----------------------------------	-----------------------	---------	-------------	---------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	3,32					
acétate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2- yle 125-12-2	3,86					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:  
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:  
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Indication des composants selon 648/2004/CE**

> 30 %	agents de surface anioniques
5 - 15 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Limonene

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 4, 7, 9, 12, 15 à la ou aux sections :